

## COMMUNE DE CONCOULES

### Délibération du Conseil Municipal

#### Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à 14 heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Luc BILHAUT, 1<sup>er</sup> adjoint.

Convocation du 28 mars 2023, affichée le 28 mars 2023.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES,  
Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Valérie BRASSEUR
- Jean-Marie MALAVAL

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

06 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

**Objet : Délibération n° 20230403 10**  
**Approbation du rapport**  
**de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**  
**de la Communauté Alès Agglomération en date du 21 mars 2023**

Le conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C,
- Considérant le rapport établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté d'Alès Agglomération et son accord en date du 21 mars 2023,
- Considérant le courrier de Monsieur le Président d'Alès Agglomération transmettant le rapport sus indiqué et la nécessité de l'approbation du rapport par la majorité qualifiée des communes membres de la communauté dans un délai de trois mois après sa transmission,

Après avoir délibéré et procédé au vote,

Décide d'approuver le rapport susvisé de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, prévu au IV de l'article 1609 nonies C du CGI, ayant pour objet l'évaluation des compétences restituées aux communes - enseignement élémentaire et pré-élémentaire public et restauration scolaire.

Résultat du vote :    Voix contre : 0            Abstention : 0            Voix pour : 6

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président, Luc BILHAUT

